

Toutes et tous dans l'action : le Directeur général et le Directeur régional sont les valets du gouvernement pour liquider la DGFIP !

Toulouse, le 4 février 2019

Depuis le lundi 28 janvier, les assemblées générales des sites ont voté la **grève sur les sites du Mirail, de la Cité administrative et des Carmes.**

Jeudi 31 janvier, 7 sites étaient fermés dans le département par les agents en grève : Saint-Gaudens, Muret, Colomiers, Mirail, Carmes, Cité, Ranguel (fermé au public suite un incendie volontaire, toutefois l'action de grève était initialement programmée).

Vendredi, seul le site de la Cité était bloqué et a reconduit très massivement l'action pour lundi. Les assemblées générales d'autres sites ont déjà reconduit des modalités d'action pour lundi ou mardi.

L'assemblée générale qui a eu lieu à la direction hier a rassemblé 130 personnes. La journée de **grève interprofessionnelle du 5 février** a été mise en avant et une participation la plus massive possible à la manifestation, par tous les moyens, est primordiale. Nous avons pris contact avec l'Union départementale CGT pour que le **cortège Finances publiques soit dans la tête de la manifestation.** Les autres syndicats appelant à l'action en Haute-Garonne (Solidaires, FSU) doivent être consultés.

À compter du 5 février, de nombreux départements ont annoncé qu'ils allaient se lancer dans l'action aux Finances publiques.

Vendredi 1^{er} février, une **intersyndicale CGT, Solidaires, FO et CFDT a eu lieu à 14h00 avant une audience demandée au DRFiP**, essentiellement sur le sujet des tentatives d'intimidations (rappel du caractère illégal de la tenue d'un piquet de grève) qui ont été faites par des cadres supérieurs dépêchés par le directeur sur les différents sites en grève.

L'excellente nouvelle est la reconstitution de l'intersyndicale locale pour amplifier le combat pour notre avenir d'agent des Finances publiques !

Les 4 organisations syndicales ont été reçues par M. Perrin. Nous vous livrons les éléments de sa réponse à notre question sur sa vision du mouvement de mobilisation engagé dans le département :

Hugues Perrin : *"Sur le mouvement de grève, le droit de grève est un droit. S'il y a une chose sur laquelle on n'est pas d'accord, ce sont les piquets de grève... Je ne peux accepter les piquets bloquants. Je vous l'ai fait signifier par mes cadres.... Par principe j'applique la bienveillance (sic), mais je vais être conduit à envoyer un courrier à chacun des agents qui ont fait ces blocages. Le piquet de grève est une atteinte au droit du travail et à la liberté individuelle. Je suis obligé d'écrire à chaque collègue qui commet un acte illégal... Je vais demander aux chefs de services de ne plus autoriser les collègues à rentrer chez eux. Si un accident arrive alors qu'un agent rentre chez lui, ma responsabilité est engagée... Je compte sur votre responsabilité en tant qu'organisation syndicale. »*

À la question posée par notre délégation sur les propos de **M. Chatail, directeur du pôle pilotage et ressources, devant les personnels en grève d'un site** (« **notre venue n'est pas une pression sur le droit de grève, il n'y a pas de caractère disciplinaire au courrier qui va vous être envoyé** »), le directeur régional a répondu : « **Aujourd'hui, il n'y a pas de disciplinaire, je réserve ma réponse pour l'avenir en fonction des circonstances.** »

L'analyse de la CGT : notre directeur agit envers nous comme le gouvernement dans les manifestations du samedi ces dernières semaines : **il met en avant la légalité, l'entrave à la liberté individuelle et la liberté du travail comme le gouvernement et les médias aux ordres mettent en avant les violences dans les manifestations pour discréditer la contestation de dizaine de milliers de manifestants.** Le directeur s'inquiète de la sécurité des agents qui pourraient avoir un accident alors qu'ils quittent le site en début d'après midi. Mais, M. Perrin, ce risque routier que vous augmentez lorsque vous fermez des trésoreries et obligez les agents à doubler leur nombre de kilomètres quotidiens, cela ne compte pas ? Lorsque le lendemain de l'incendie de Ranguéil, vous faites entrer les personnels dans le site au mépris de toute vérification de la sécurité électrique et de la qualité de l'air et qu'un bureau entier est victime d'irritations respiratoires, M. Perrin, vous vous souciez de la sécurité des personnels ? Toutes ces manœuvres, les « petites surcharges de travail » induites par le PAS, les « tout va bien » assésés dans les media locaux révoltent les personnels et ils n'entendent pas se laisser manipuler par vos coups de menton.

Les assemblées générales, dont vous avez parlé avec dédain lors de notre rencontre, ont toujours eu une importance capitale dans la démocratie des mouvements sociaux. Ne vous en déplaise, nous nous en remettons à elles pour décider de la suite de notre mouvement. **Mais probablement que votre vision de la démocratie se calcule sur celle de l'actuel gouvernement !, qui gaze et tire (pour le moment avec des balles en caoutchouc) sur la population qui manifeste. On menace et ensuite on invite à discuter dans des instances sans documents suffisants ou dans des bilatérales où vous divisez les organisations syndicales pour mieux régner.**

Avant de nous parler de vos mesures répressives, M. Perrin, vous nous avez fait un grand discours sur le renforcement de la sécurité à la suite de l'incendie de Ranguéil. Vous comptez notamment sur les crédits du CHSCT pour renforcer cette « sécurité » sur les sites par l'installation de caméras de surveillance. Ne comptez pas sur la CGT pour laisser les crédits du CHSCT financer la sécurité sécuritaire !

À la question posée sur votre feuille de route 2019, vous nous avez répondu : « elle n'est pas encore tracée, je ferai remonter à la Centrale et ensuite, la concertation aura lieu localement. ». **On discutera donc une fois que tout aura été bouclé ?**

En conclusion, la délégation CGT a rappelé que **la colère des agents de la DGFIP était légitime et que les différents gouvernements et M. Parent se moquent des personnels depuis des années !** Un préavis de grève a été déposé par les OS et légalement (puisque nos dirigeants sont les chantres de la légalité), le ministre aurait dû ouvrir des négociations. La légalité est dans quel camp ?

La délégation CGT a lu, en conclusion, **l'article 35 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1793** : « **Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est, pour le peuple et pour chaque portion du peuple, le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs** ». Et nous avons quitté la salle, en compagnie des autres OS.

Caisse de solidarité :

Les sections CGT et Solidaires ont décidé la mise en place d'une **caisse de grève**.

Après tirage au sort, Solidaires centralisera sur son compte bancaire les dons des collègues **uniquement par chèque à l'ordre de Solidaires 31 (avec au dos la mention "caisse de grève")**. Ces chèques peuvent être **envoyés à l'adresse de la direction rue des Lois à l'attention de Christian Terrance ou remis à un militant de votre site**. Cette caisse sera contrôlée par quatre militants de nos deux organisations, qui seront chargés du suivi et de la répartition des fonds récoltés. Tous les dons seront les bienvenus, quel qu'en soit le montant.

C'est TOUS UNIS que nous parviendrons à gagner sur nos revendications. Assemblées générales partout et chaque jour. Rien n'est inéluctable ! Tous en grève et en manifestation le mardi 5 février. Rendez vous dans le cortège intersyndical Finances publiques à 14h00 place St Cyprien, près de la fontaine centrale.